

LES NOUVEAUX IMMEUBLES À LA FERME
EXPÉRIMENTALE D'OTTAWA

Question n° 1021—Mme Wadds:

Quels nouveaux bâtiments a-t-on construits à la Ferme expérimentale au cours des cinq dernières années, et quel est le coût de chacun?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Ministère de l'Agriculture: 1964, Remise (préfabriquée), \$14,765; 1965, Serre en plastique, \$10,794; 1965, Construction en lattes, \$4,339; 1965, 2 silos en contre-plaqué, \$4,700; 1966, 8 constructions grillagées, \$2,600; 1967, Serre, \$34,202; 1967, 2 serres en plastique, \$64,900.

Ministère des Travaux publics: 1963, Serre-laboratoire est-ouest, \$322,213; 1963, Voûte de sismographe, (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources), \$90,421; 1964, Laboratoire apicole, annexe, \$165,039; 1966, Bâtiment des pompes d'irrigation Écluses Hartwell, \$40,360; 1966, Édifice Sir John Carling, \$9,962,579; 1967, Annexe au bâtiment de l'apiculture, \$46,243; 1967, Phytotron, \$135,220.

L'EXPLOITATION DES MAGASINS DE DÉTAIL
DANS LES BASES MILITAIRES

Question n° 1036—M. Ballard:

Relativement à l'exploitation des magasins d'alimentation et des autres magasins de vente au détail dans les bases des forces canadiennes:

1. Combien de magasins d'alimentation, de débits d'essence et d'autres magasins de vente au détail sont exploités grâce à des fonds non publics?

2. Qu'est-ce qu'un fonds non public?

3. Est-ce que ce fonds non public est incorporé, et dans quelle province?

4. Qui nomme ou élit les administrateurs et à qui ceux-ci sont-ils comptables?

5. Quel est le volume total des affaires (ventes au détail)?

6. Qui vérifie les livres, et où les rapports de cette vérification sont-ils publiés, ou qui peut les obtenir?

7. S'est-il produit un changement dans la politique concernant le fonds non public en 1967, et se propose-t-on actuellement d'y faire des changements?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Magasins d'alimentation, 12; Débits d'essence, 41; Autres magasins de vente au détail, 179.

En outre, les Maple Leaf Services exploitent 7 magasins d'alimentation, 4 débits d'essence, 16 autres magasins de vente au détail, ainsi que des cantines pour la troupe et des clubs pour sous-officiers et soldats.

2. «N.P.F.» (non-public funds) signifie «fonds non publics» qui est l'expression employée par le ministère de la Défense nationale pour indiquer les fonds et les biens non publics utilisés au profit commun et au bien-être des membres des Forces, conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi sur la défense nationale.

[L'hon. M. Benson.]

3. Non. Cependant, les Maple Leaf Services constituent un organisme indépendant qui a été incorporé en mai 1954 conformément aux dispositions de la Partie II de la loi des Compagnies. Cet organisme n'est donc pas une société de la Couronne.

4. Les fonds non publics des unités ou autres éléments des Forces canadiennes sont administrés par les comités de mess, instituts ou cantines qui sont approuvés par le commandant, et ces comités relèvent du commandant de l'unité en ce qui a trait à la bonne administration des mess, des instituts et des cantines, conformément aux ordres publiés par le chef de l'état-major de la Défense. En ce qui concerne les services Maple Leaf, les membres de la Corporation sont des officiers et hommes de l'armée régulière. Les opérations sont contrôlées par un Conseil de six administrateurs (officiers des Forces canadiennes). Le président et l'administrateur délégué relèvent du conseil d'administration en ce qui a trait à la gestion courante de la corporation.

5. En 1966-1967, le total des ventes au détail des magasins mentionnés à 1 ci-dessus, s'est élevé à \$28,477,782.00 et les ventes des services Maple Leaf ont rapporté \$20,377,-175.00.

6. Les comptes des fonds non publics sont vérifiés au moins une fois par année par un comité d'officiers nommé par le commandant de l'unité. Les rapports de cette vérification sont distribués au commandant, à l'officier supérieur qui suit, ainsi qu'aux comités des mess, des instituts et des cantines. Quant aux Maple Leaf Services, la vérification annuelle est effectuée par une compagnie indépendante et le rapport est à la disposition de tous les membres de la corporation.

7. Non. Toutefois, étant donné que la loi sur la réorganisation a été promulguée le 1^{er} février 1968, les autorités compétentes étudient présentement un projet selon lequel les services et autres activités des Maple Leaf Services, ainsi que toutes les autres activités qui sont entreprises avec les fonds non publics, relèveraient d'une organisation qui sera désignée sous le nom d'Économats des Forces armées canadiennes (CANEX). Il en résultera que tous les magasins de vente au détail et les divertissements qui relevaient des Maple Leaf Services et des anciennes bases et unités de la Marine ou de l'Aviation, seront exploités par les Économats des Forces armées canadiennes, selon les procédés de gestion et les conseils techniques fournis par le directeur-général des Économats des Forces armées canadiennes, conformément aux directives données par le chef de l'état-major de la Défense.